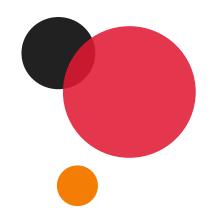


Racisme et discrimination envers les Autochtones du Québec

Mémoire et recommandations





Décembre 2013



Crédits



5445 avenue de Gaspé # 405 H2T 3B2 MONTREAL, QC (514) 528 9706 info@exeko.org

Ce document, et les propositions qu'il contient, est le fruit d'une démarche participative à laquelle toute l'équipe d'Exeko a collaboré, incluant l'équipe terrain.

Un merci spécial à Shawna, Tahkwa, James, Wawa, Miranda et Mike du Pikwadin group de Kanesatake pour leur commentaires et conseils.

Merci également à Catherine Delisle L'Heureux pour ses précieux yeux d'anthropologue.

Conception et rédaction

Direction et coordination : Maxime Goulet-Langlois, Nadia Duguay.

Rédaction : William-J. Beauchemin, Daniel Blémur. Claire Lattier.

Révision et mise en page : Dorothée de Collasson.



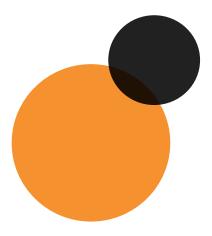
Table des matières

1.	Mise en contexte	3
1.1	Présentation d'Exeko	4
1.2	Les activités d'Exeko en milieux Autochones	6
2.	Quatre principes directeurs	8
2.1.1	Introduction	9
2.1.2	Cohérence d'ensemble des quatre principes directeurs	10
2.1.3	Principe 1: La présomption d'égalité des intelligences et des cultures	:
un ér	noncé éthique	12
2.1.4	Principe 2 : L'inclusion sociale des autochtones au Québec : des	
répoi	nses par et pour les autochtones	14
2.1.5	Principe 3 : L'innovation sociale, la force créative des communautés	
auto	chtones	17
2.1.6 21	Principe 4 : La complémentarité des cultures et des secteurs d'activit	é
3.	Propositions ciblées	25
3.1	•	26
3.1.1	Proposition 1: Médiation intellectuelle inclusive, médiation culturelle e	
	elles pratiques philosophiques	27
3.1.2 respe	Proposition 2 : Les bienfaits de la mixité sociale pour un avenir comm ectueux	29
3.1.3	Proposition 3: Des actions d'éducation et de formation en continu po	our
	re fin aux préjugés et transformer les regards	31
3.1.4	Proposition 4 : Les forces de la langue : pour une attention soutenue	au
lexiq	ue et au vocabulaire	33
4.	Notes	35
5.	Bibliographie et références	39

Mise en contexte

Nous sommes très heureux d'avoir ici l'opportunité de partager nos réflexions et nos expériences nourries par la pratique terrain accumulée au fil des années. En tant qu'organisation allochtone, c'est avec beaucoup de modestie et d'honneur que nous joignons notre voix aux organisations autochtones afin de contribuer à transformer les situations de discrimination et de racisme.

La structure du présent mémoire se divise en trois parties principales. La première partie propose une présentation d'Exeko et un panorama de ses activités en communautés autochtones. Les parties deux et trois, quant à elles, interagissent étroitement et se font écho. La deuxième partie élabore quatre principes directeurs visant une transformation globale des regards, des appréhensions et des interactions. Il s'agit d'une réflexion tant sociologique, que philosophique et politique permettant de prendre un pas de recul sur nos habitudes tant institutionnelles que personnelles afin d'être mieux à même d'orienter et de modifier les pratiques concrètes qui déterminent les relations entre allochtones et autochtones. C'est précisément en vue d'orienter et de modifier les pratiques actuelles que la troisième section formule quatre propositions ciblées liées au champ d'expertise qu'Exeko a développé au fil des dernières années, c'est-à-dire l'inclusion sociale par l'innovation en éducation et en culture. À la jonction riche entre théorie et pratique, ce mémoire nous semble traduire assez fidèlement l'importance que nous accordons à ce processus continu, entre la réflexion critique et l'action, permettant de garder bien vivant l'espoir d'un développement soutenu en termes de co-opérations interculturelles réellement égalitaires, mutuellement autonomes et respectueuses.







Exeko est un organisme de bienfaisance basé à Montréal qui favorise, par l'innovation en culture et en éducation, l'inclusion sociale des populations les plus marginalisées.

En complémentarité avec les ressources existantes, nous employons la médiation culturelle et intellectuelle comme moteurs et vecteurs de transformation sociale, de participation citoyenne et culturelle, de persévérance scolaire, d'employabilité, de renforcement identitaire, d'acceptabilité sociale et de prévention de l'exclusion (crime, suicide, toxicomanie, itinérance, etc.).

Nous désirons outiller la liberté de choix et l'égalité de chacun et non la prédéfinir. Pour ce faire, nous travaillons à créer des ponts d'accessibilité aux savoirs et à la culture, par une approche créative (pensée et acte créatif) et ce, en complément et dans le respect des expertises terrain. Appartenant principalement au secteur social, nos activités s'allient aux secteurs de l'économie créative et de l'économie du savoir afin de contrer l'exclusion et de développer des approches pleinement adaptées aux milieux.

À ce jour, nos projets et programmes ont rejoint plus de 5000 participants, dont plus de 80% sont des jeunes exclus ou à risque d'exclusion dans 9 des 17 régions administratives du Québec (Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laurentides, Laval, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec, Mauricie et Québec).

Nos réalisations nous ont mérité le Fellowship à vie d'Ashoka et le Prix coup de cœur de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM en 2011, la Médaille de la Paix en 2009, ou encore le Défi de l'entrepreneuriat féminin en 2008.



autochtones

Exeko, par ses techniques d'approches basées sur la créativité et l'esprit critique, se donne pour mission de lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et des adultes autochtones, tant en communautés qu'en milieux urbains.

Les 3 principaux programmes Trickster, idAction et idAction mobile se sont déployés depuis 2009 dans plus de 20 communautés pour rejoindre à ce jour plus de 1958 autochtones de 8 à 80 ans, à travers les communautés du Québec et plus récemment du Canada. Nos projets s'appuient sur un large réseau de partenaires et collaborateurs terrains comme le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, Projet KaMamukanit, le Club des petits déjeuners du Canada, Wapikoni mobile, des écoles ou centres de santé ou encore Projet Autochtones du Québec.

Le programme Trickster invite les aînés à transmettre un conte traditionnel aux jeunes qui s'en inspirent pour le remettre en scène et créer une pièce de théâtre. L'interdisciplinarité de ce programme permet une découverte du cirque, du conte, des chants et de la musique, de la danse et du théâtre. Ce sont ainsi plus de 20 communautés et 430 jeunes de 8 à 16 ans qui ont pu bénéficier du programme.

IdAction, programme de médiation culturelle et intellectuelle se déploie maintenant dans les communautés, pour permettre aux jeunes et jeunes adultes de mieux saisir le monde qui les entoure, favoriser la participation citoyenne et renforcer l'estime de soi. Sa déclinaison idAction Mobile, caravane philosophique et culturelle destinée aux jeunes autochtones en situation d'itinérance à Montréal, parcourt la ville 4 soirs par semaine et a permis de rejoindre plus de 1425 autochtones dont 783 jeunes depuis 2012.

Au total, ce sont 9 des premières nations du Québec et du Canada (Innu, Mohawk, Anishnabe, Algonquine, Atikamekw, Oji-cri, Mic Mac, Cri, Squamish) et Inuit qui ont participé aux différents programmes, tant en communautés qu'en milieux urbains.



Introduction

Il nous semble très positif que l'on puisse aujourd'hui affirmer que la société québécoise reconnaît, au moins officiellement, les graves problématiques coloniales¹ dont est dépositaire notre passé collectif et qui ont des répercussions jusque dans les enjeux les plus contemporains. À présent que cette reconnaissance est formulée et maintenue comme telle, il est impératif de multiplier les initiatives concrètes attestant l'importance de comprendre adéquatement les défis que pose l'histoire afin de les surmonter efficacement et de manière égalitaire. Or ces initiatives concrètes doivent constamment, nous semble-t-il, s'accompagner d'une vision et d'une réflexion globale soutenant activement l'émergence d'un réel dialogue interculturel entre les communautés autochtones et les allochtones.

L'aspiration à une telle vision d'ensemble, en pleine continuité avec nos activités terrain, nous pousse à constater l'urgence d'un changement global de paradigme en ce qui concerne les interactions entre allochtones et autochtones. Notre société doit prendre les moyens de consolider un rapport interculturel réellement égalitaire, tant légalement que sur les plans socioéconomiques, culturels et politiques, sans quoi les injustices actuelles risquent très fortement de se perpétuer.

Si la discrimination et le racisme se manifestent fréquemment entre individus, nous croyons, en fonction de nos expériences en communautés autochtones, qu'il ne faut pas pour autant attribuer l'entière responsabilité des actes discriminatoires et racistes à la sphère sociale ou individuelle. Les individus nous apparaissent plutôt n'être seulement qu'une des causes de racisme et de discrimination. Plus précisément, les actes et les croyances individuels s'avèrent, dans une quantité significative de cas, être les symptômes d'enjeux structuraux beaucoup plus grands qu'eux et dont ils ne sont souvent même pas conscients. C'est pourquoi une attention particulière, dans le style d'une autoréflexion critique et minutieuse, doit être portée aux structures politiques et à leurs effets si la société québécoise veut se donner les moyens de contrer la discrimination et le racisme.

En ce sens, un examen humble et systématique des croyances, des conceptions, des préjugés ainsi que des certitudes est de mise pour tous et toutes. Il s'agit d'être attentif aux réflexes épistémologiques se cachant parfois sous des actions ou pratiques animées par de louables intentions, car sans cela, il est à parier que nous ne parviendrons pas à transformer significativement les rapports de force et de domination qui régissent les interactions entre allochtones et autochtones aujourd'hui.

Les 4 principes directeurs présentés dans le présent mémoire visent précisément à favoriser et à outiller un tel changement de paradigme tant d'un point de vue institutionnel, interpersonnel, personnel, qu'interculturel.

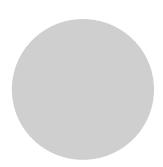
Aperçu de la cohérence d'ensemble des 4 principes directeurs

La présomption de l'égalité des intelligences et des cultures permet d'adopter une nouvelle posture envers la personne appartenant à une autre culture. Cette nouvelle posture participe aussi d'une conversion du regard contribuant activement à instituer un régime égalitaire d'interactions qui permet à son tour une véritable inclusion des autochtones dans le développement et dans la définition de la société québécoise contemporaine.

Le terme **d'inclusion** se démarque ici du terme intégration, car l'inclusion renvoie à une révision des normes et des mœurs sociales de la culture dominante, qui accepte d'entrer en dialogue avec les cultures marginalisées et d'être transformée par ce dialogue. Dans le cas présent, pour que l'on puisse parler d'inclusion sociale des peuples autochtones, il est nécessaire que les acteurs autochtones puissent participer d'euxmêmes et activement à la redéfinition de ces normes touchant l'ensemble de la société. Une telle participation active se traduit concrètement à travers la mise sur pied de projets innovants mobilisant les potentiels déjà en place et ne regardant pas seulement la communauté ou les individus comme foyers de problèmes. De cette façon, les peuples autochtones peuvent formuler et résoudre les problématiques sociales d'abord

et avant tout, selon leurs propres termes. Ce n'est qu'à cette condition, dans le contexte des interactions allochtones-autochtones, que l'on peut parler d'**innovation sociale** significativement.

Les communautés connaissent plusieurs mutations internes et les acteurs y étant impliqués, avec ou sans outils d'accompagnement, sont les mieux à même d'élaborer les voies de solutions les plus efficaces. De telles mutations et problématiques sociales sont presque toujours les effets ou les causes d'enjeux sociaux plus généraux. En ce sens, les enjeux autochtones doivent être reconnus comme appartenant pleinement des enjeux appartenant à la société québécoise et à son tissu. Cette imbrication intime des enjeux autochtones et sociaux demande une attention particulière à la **complémentarité** en tant que respect et transfert des expertises. Allochtones et autochtones ont beaucoup à gagner dans le fait d'identifier leurs forces et leurs compétences respectives. Les peuples autochtones détiennent des expertises et des savoirs précieux, mais sans une reconnaissance mutuelle et réciproque de cette complémentarité c'est l'ensemble de la société québécoise, dans son identité plurielle, qui restera aux prises avec de graves enjeux de discrimination et de racisme.







La question devrait surgir d'emblée, inévitable : en quoi un énoncé éthique peut-il constituer une recommandation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones ? La présomption d'égalité des intelligences et des cultures n'est pas un simple vœu pieux, ni un principe de morale abstraite, ni une proposition scientifique : c'est une disposition efficace, un postulat et une posture qui génèrent dans la pratique ce qu'ils proposent. Partir de l'égalité des intelligences et des cultures, c'est raisonner à l'inverse de ce que l'on fait habituellement : il ne s'agit plus de prendre l'inégalité, réelle ou supposée, pour point de départ, mais de poser l'égalité comme prémisse à toute démarche ultérieure, de manière à la rendre d'emblée opératoire. C'est pourquoi nous parlons de présomption, ou de présupposition : en ce qui a trait à l'intelligence en tant que telle, comme à la culture en tant que telle, l'inégalité est tout aussi indémontrable que l'égalité. Seulement, le fait de présumer de l'égalité permet de prendre le contre-pied de la posture de base, l'inégalité, qui a traversé l'histoire des relations entre autochtones et allochtones et constitué l'attitude colonialiste dans son principe même.

Ainsi de l'égalité des intelligences. L'«ordre explicateur» (Rancière, 1987) propre à la pédagogie traditionnelle, pose en principe que la personne qui a le plus de connaissances accumulées (ou le plus de diplômes) est celle qui a de meilleures capacités cognitives, c'est-à-dire une meilleure capacité à résoudre des problèmes, ou, tout simplement, une plus grande intelligence. Mais les connaissances n'ont aucune incidence sur l'intelligence : les premières tiennent aux conditions particulières (économiques, sociales, familiales, académiques, etc.) et aux divers matériaux sur lesquels une personne ou une autre a eu à exercer son intelligence; la seconde tient à cette capacité en tant que telle, indifféremment à la manière dont elle s'exerce. On ne saurait donc affirmer une inégalité des intelligences en fonction de tels ou tels résultats de son exercice, préjugé qui est au fondement du racisme et de la discrimination. Bien plutôt, le maintien de cette distinction permet de garantir la reconnaissance et la valorisation des capacités intellectuelles de tout un chacun, et interdit de concevoir qui que ce soit comme un simple problème, sans en faire en même temps un élément incontournable de la solution. Partir de l'égalité des intelligences, c'est donc en appeler à l'intelligence des autochtones et des allochtones dans la lutte au racisme et à la discrimination - et évidemment éviter de penser à leur place.

De même, partir de l'égalité des cultures, c'est mettre en place les conditions propices à sa réalisation. Il ne s'agit pas de nier la fragilité actuelle de certains éléments culturels propres aux peuples autochtones, ébranlés par des décennies de politiques assimilationnistes, elles-mêmes fondées sur des principes d'anéantissement culturel, et de même que par une modernité déstabilisante, qui avec ses technologies et ses biens de consommation a su sévèrement mettre à mal les us et coutumes traditionnels. Il s'agit au contraire de penser des stratégies aptes à contourner ces écueils historiques et sociaux, vécus et intériorisés aussi bien par les autochtones que par les allochtones, pour mieux rejoindre directement les sources vives de ces cultures dans leur vitalité et dans leur dynamisme, autrement dit les individus qui les vivent, y participent, et contribuent à les transformer. À cet égard, partir de l'énoncé de l'égalité des cultures, comme proposition efficace et transformatrice, c'est faire acte de confiance envers les cultures autochtones et leurs porteurs en particulier ; c'est écarter, dans les contacts terrains, les réflexes épistémologiques et autres préjugés qui minent souvent d'avance les relations et les interactions ; et c'est surtout combattre la discrimination et le racisme, en les désamorçant à la racine.



"Pour plusieurs observateurs, les développements des quinze ou vingt dernières années en matière de politique autochtone reflètent l'adhésion des gouvernements à une approche nouvelle, plus ouverte et plus compréhensive, à l'égard des peuples autochtones (Abele, Graham et Maslove, 1999). Cette approche, faut-il comprendre, témoigne à l'évidence de la volonté des États libéraux modernes comme le Québec et le Canada de se concevoir comme communautés politiques multiculturelles et multinationales (Gagnon et Tully, 2001; Kymlicka, 2001) et de mettre un terme aux pratiques sociétales racistes et discriminatoires [...]."

Salée, 2005, 56.

Tel que le souligne ce passage, les gouvernements ont tenté de répondre aux enjeux autochtones, mais force est de constater aujourd'hui que malgré cette bonne volonté ces démarches n'ont pas été suffisamment effectives. Un examen des principes dictant les modalités concrètes avec lesquelles on a voulu garantir la participation de tous à la société, permet peut-être de comprendre cette insuffisance, car en dépit des avancées au niveau des droits des peuples autochtones dans les dernières années, l'écart socio-économique et le racisme entre autochtones et allochtones demeurent préoccupants

(Salée, 2005, 56-57). Pour être significatives, ces mesures légales doivent s'inscrire dans une relation globale de compréhension culturelle accompagnée nécessairement d'actions concrètes pleinement cohérentes afin de s'attaquer efficacement aux situations de discrimination et de racisme.

Si les gouvernements se sont efforcés d'intégrer les peuples autochtones à la société, on remarque en définitive que cette intégration ne semblait pas reconnaître suffisamment la spécificité des cultures autochtones et qu'elle tentait plutôt de conformer les peuples autochtones aux normes allochtones. Sous leurs bonnes intentions, les tentatives d'intégration du passé contenaient une logique d'exclusion des spécificités culturelles. Dans un tel contexte, il en a résulté un différend culturel improductif.

Ainsi, pour dépasser ce différend culturel et désamorcer les structures qui engendrent le racisme et la discrimination, Exeko propose de passer d'une vision de l'intégration à une vision de l'inclusion. Tel que détaillé dans la proposition 4 du présent document, le passage d'intégration à inclusion est beaucoup plus qu'une affaire lexicale. L'inclusion sociale consiste à redéfinir le cercle des normes de la culture allochtone à l'aulne des valeurs et des normes des cultures autochtones. Il s'agit ainsi de réfléchir et d'harmoniser respectueusement deux systèmes de valeurs³, deux visions que l'on reconnait comme pleinement égales et nécessaires. Évidemment, un respect et une reconnaissance de l'égalité de la culture d'autochtone demandent aussi une reconnaissance et une inclusion des modes d'organisation et des dynamiques politiques propres à cette culture⁴.

Il faut cependant être particulièrement vigilant avec la notion d'égalité nécessaire à une réelle inclusion sociale, car l'égalité entre les peuples autochtones et québécois ne doit pas être posée dans une perspective paternaliste et assimilationniste, comme ce fut le cas avec le Livre blanc que Jean Chrétien proposa en 1969. Cette loi intégrait les autochtones à la société canadienne dans une perspective légale, logique juridique extérieure à la culture autochtone, et fut abandonnée devant le refus et l'opposition forte de la Fraternité indienne nationale, qui la qualifiait de «génocide culturel» (Dickinson & Young, 2009). Pour qu'une réelle égalité soit atteinte, celle-ci doit effectivement reposer sur une égalité avant tout culturelle.

Cette égalité culturelle n'est pas l'égalité vide de la tolérance et de l'ignorance, mais l'égalité vive du dialogue. Elle consiste à sortir du modèle prenant les cultures

autochtones comme objet des politiques, et à laisser les autochtones prendre euxmêmes leur culture pour objet. Dans ce sens, une politique concernant les questions autochtones ne se fonderait pas sur une valorisation « par le haut » des traditions autochtones, mais consisterait plutôt à offrir un accompagnement dans la réappropriation de leur culture par eux-mêmes. Nous donnons des exemples de tels dispositifs d'accompagnement dans nos recommandations ciblées.

L'inclusion sociale comme reconnaissance et valorisation des cultures autochtones permettant de modifier constructivement la définition de la société québécoise a également des impacts significatifs à de nombreux égards. Tant sur le plan d'un renforcement identitaire, que sur celui de la capacitation⁵ des communautés et des individus ou encore sur celui de la participation citoyenne⁶, l'inclusion sociale vise un vivre ensemble pour une société inclusive et mixte évoluant grâce à l'exercice d'une pensée critique, d'une co-construction du savoir et d'un renforcement du potentiel créatif. En effet, des individus fiers de leur identité culturelle se définissant de manière dynamique et relationnelle sont mieux à même de se sentir valorisé et capables prendre des initiatives leur permettant de prendre part activement aux enjeux de la collectivité et d'ainsi devenir des acteurs créatifs de transformation de l'environnement social.



[L'innovation sociale] émerge d'un désir de sortir des pratiques courantes. Sortir des pratiques courantes ne signifie pas obligatoirement de tout réinventer. Cela peut se concrétiser par : 1) la modification d'une pratique déjà existante, 2) l'application de connaissances provenant d'un autre milieu (ex.: transfert de résultats de recherche sur le terrain), 3) l'appel à la mobilisation d'une diversité de connaissances et de compétences, 4) l'assurance d'entraîner une rétroaction, 5) et l'exigence d'une réappropriation."

Réseau Québécois de l'Innovation Sociale (RQIS)

L'innovation est au coeur de plusieurs des dernières mesures et politiques structurantes proposées par le gouvernement, que ce soit en matière de développement économique ou plus récemment encore dans la Politique nationale de la recherche et de l'innovation. Élaine Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, nous rappelait également dans un communiqué cet automne que «l'innovation est à la base des économies modernes et compétitives ».

La problématique de la discrimination et du racisme entre autochtones et allochtones est un excellent cas de figure exemplaire permettant d'envisager une réponse grâce à

des démarches innovantes. Et puisque notre point de mire demeure l'inclusion sociale, et qu'Exeko se donne comme mission l'inclusion par l'innovation, nous proposons plus spécifiquement l'innovation sous l'angle de l'innovation sociale⁷.

Par innovation sociale, nous n'entendons pas une approche strictement économiciste⁸. Il s'agit plutôt de mettre de l'avant le potentiel créatif dans et à travers toutes les sphères (économie, culture, politique, éducation, santé, communications, etc.) afin de voir et de saisir des voies de solution là où il ne semblait pas y en avoir au premier regard. Cela semble particulièrement adéquat en contexte autochtone, car, comme l'affirmait l'aîné Jo Jo Suterland lors de la consultation pancanadienne Reconciliation Rehearsed à Winnipeg en octobre dernier, la créativité occupe un rôle central dans les communautés, elle est le cadeau de la nature à l'esprit commun à l'ensemble des nations autochtones.

Au Canada⁹, plusieurs acteurs notoires (dont Changemakers, Ashoka, le Cercle de philanthropie autochtone du Canada, la Fondation J. W. McConnell, la Counselling Foundation of Canada, et nombres d'autres acteurs qui agissent dans le milieu) sont à la source du développement de l'innovation sociale. Ils embrassent l'idée que l'innovation sociale est une avenue nécessaire dans le cadre de l'élaboration de nouvelles relations autochtones-allochtones en ce qu'elle répond efficacement aux enjeux socio-économiques et politiques. «L'innovation sociale prend partout dans le monde une importance grandissante. Cela n'est pas étonnant lorsque l'on prend conscience de la nature des défis qui se présentent à l'humanité. La transition démographique impose un nouveau contrat social entre les générations. » (Forum science-société sur l'innovation sociale, 2013, RQIS)

Dans le passé, nous avons assisté à plusieurs cas dans lesquels des acteurs allochtones ont diagnostiqué des problématiques et ensuite proposé des solutions sans toutefois impliquer directement dans ce processus les autochtones vivant la réalité à transformer. Comme on le sait aujourd'hui, plusieurs échecs ont résulté d'une telle approche. Or, nos expériences terrains nous indiquent que la stratégie d'approche de l'innovation sociale permet d'éviter de tels écueils en ce qu'elle consiste à permettre aux acteurs des milieux de voir par eux-mêmes des possibilités de changement là où il ne semblait pas y en avoir de prime abord. Une connaissance précise, directe et vivante du milieu de l'enjeu à solutionner est cruciale pour des projets efficaces.

C'est en ce sens que 1) nous proposons de soutenir une innovation sociale par et pour les membres des communautés autochtones, car leurs expériences font d'eux les acteurs les mieux à même d'innover. De manière complémentaire, nous formulons la recommandation suivante : 2) pour atteindre réellement l'élaboration de projets innovants contre le racisme et la discrimination, le gouvernement et les acteurs

allochtones devraient toujours et nécessairement travailler conjointement avec les acteurs autochtones impliqués dans les milieux à transformer.

Par exemple, les projets d'innovation sociale sont un excellent moyen pour améliorer les conditions de vie des communautés autochtones et ainsi contribuer à transformer la disparité des conditions socioéconomiques 10 entre allochtones et autochtones. En effet, tant que les autochtones vivront dans des conditions inacceptables et aussi étrangères, il est à prévoir que des allochtones jugeant de l'extérieur sans être suffisamment informés, seront susceptibles d'avoir des préjugés et des propos discriminatoires (les autochtones sont paresseux, ils ne veulent pas travailler, ils ne savent rien faire d'utile pour l'économie, ils dépendent du gouvernement, etc.) envers les autochtones. Par des projets socialement innovants, les autochtones pourront également prendre les moyens de mieux faire circuler l'information relative à leur histoire et aux lois afin de créer des rapprochements entre cultures et d'ainsi briser activement les préjugés et les stéréotypes. Un autre cas de figure envisageable est celui selon lequel les communautés autochtones formuleront des propositions et des projets visant à modifier de manière innovante et constructive les dispositions légales ou institutionnelles encourageants les comportements racistes ou discriminatoires. Évidemment, une telle emphase sur l'innovation sociale comme voie de solution ne sera tangible que si notre société prend les moyens de valoriser les potentiels créatifs et les connaissances propres aux membres des communautés autochtones.

L'innovation sociale et ses affinités électives avec les cultures autochtones

Si nous maintenons que l'innovation sociale est si appropriée pour aménager de nouveaux projets et de nouvelles façons de faire permettant de prendre soin des relations interculturelles, c'est que les outils, les processus et les méthodes propres à l'innovation sociale concordent admirablement bien avec des façons de faire et de voir déjà en vigueur dans les communautés autochtones.

Que l'on pense 1) aux processus de collectivisation permettant de s'assurer de l'émergence d'idées nouvelles; 2) aux concertations en continu selon lesquelles on ne fait pas que consulter pour émettre un plan, mais on travaille rigoureusement de concert; 3) aux outils innovants facilitant la concertation comme les forums et les colloques de réflexion qui abordent les questions d'amalgames des partenaires; 4) aux actions concertées multisectorielles unissant les différents champs d'expertise normalement isolés; 5) à l'objectif de développement et d'impacts sociaux comme primant sur le maintien des intérêts institutionnels; 6) aux projets à moyens et à long terme; toutes ces caractéristiques résonnent avec les façons de faire organiques et

comme naturellement inter ou multisectorielles que nous avons observées en communautés autochtones. La taille des communautés, les spécificités culturelles ainsi que les structures administratives ont contribué au développement de façons de faire très compatibles avec les fondements de l'innovation sociale.

Nous complétons la proposition de ce principe directeur par une série de recommandations plus ciblées:

- Favoriser l'appropriation par l'appareil gouvernemental et le SAA des techniques de l'innovation à des fins de théorisation du changement social et d'élaboration innovante de pratiques sociales. L'innovation sociale est un besoin et une discipline qui favorise l'émergence de solutions créatives et transversales à différents secteurs. Force est de constater que la division sectorielle des agendas et des portefeuilles ministériels brime parfois la réflexion collective et créative sur des enjeux qui impliquent justement plusieurs niveaux de l'organisation sociale. Ainsi, les techniques de réflexion pour le changement social (ex. U labs, Théorie de la Transformation, etc.), gagneraient à être appliquées à grande échelle dans les ministères et les secrétariats, particulièrement celui du SAA. Cela permettrait notamment d'outiller correctement les tables et les consultations interministérielles et intersectorielles.
- Mobiliser les entreprises et le milieu des affaires du secteur de l'innovation et de la créativité, leurs ressources et leurs expertises, afin qu'ils contribuent à l'essor et au déploiement de l'innovation sociale telle que propulsée par les communautés autochtones.
- Créer un poste de consultant ou conseiller en innovation sociale au sein du Secrétariat aux affaires autochtones afin qu'il agisse à titre d'ambassadeur et d'expert de l'innovation dans l'appareil gouvernemental. Ce consultant aurait pour rôle de veiller à l'émergence des bonnes pratiques, à leur transfert et à leur élaboration avec les acteurs autochtones.
- Modifier les modalités d'attribution des subventions pour les projets innovants et instituer des consultations avec des autochtones sur les modalités à adopter, car plusieurs éléments (la forme, l'accessibilité et le vocabulaire des formulaires par exemple) laissent penser que le modèle actuel d'attribution de subventions est discriminant et ne favorise pas l'émergence des projets créateurs.



" Le mot partenariat implique l'abandon du pouvoir que l'un a sur l'autre."

(Propos du juge Jean-Charles Coutu, à l'occasion de la conférence Henri-Capitant, avril 1991)

"Les peuples qui vivent en tribus et les populations autochtones devront être l'objet d'une attention particulière à mesure que les forces du développement économique viendront perturber leurs modes de vie traditionnels, des modes de vie qui d'ailleurs pourraient donner d'utiles leçons aux sociétés modernes en ce qui concerne la gestion des ressources présentes dans les écosystèmes complexes des forêts, des montagnes et des terres arides. Certaines de ces populations sont pratiquement menacées d'extinction par un développement indifférent à leur sort et sur lequel ils n'ont aucun contrôle. Il faudrait que leurs droits traditionnels soient reconnus et qu'elles puissent jouer un rôle décisif dans la formulation des politiques touchant à la mise en valeur de leur territoire."

(Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : 14.)

Nous affirmons et reconnaissons que chacun est expert dans son milieu. Cela étant dit, il y a tellement de possibilités de s'enrichir mutuellement et d'enrichir l'impact de nos actions respectives qu'il parait essentiel de conjuguer ces expertises en se dotant d'espaces et d'approches favorisant la rencontre. En se basant sur la présomption de l'égalité des cultures, il s'agit d'adopter de nouveaux modèles de collaboration et

d'enrichissement aussi bien mutuels, que communs. C'est pourquoi nous positionnons la **complémentarité**¹¹ (entre culture et secteurs d'expertise) **comme un pôle stratégique** fondamental de notre approche, et la proposons comme un principe directeur pour trouver les solutions adéquates permettant de combattre le racisme et la discrimination envers les autochtones au Québec. Dans une perspective d'innovation sociale, l'arrimage des cultures et des secteurs d'expertise est essentiel, et éminemment stratégique. En ce sens, nous œuvrons à créer et construire des actions, des outils et des techniques qui favorisent le lien entre les milieux et les acteurs qui les font vivre en vue de l'avenir commun des allochtones et des autochtones.

Le dialogue interculturel demeure le lieu privilégié de l'échange d'expertise, échange qui noua les premiers rapports entre Européens et Autochtones¹². En reconnaissant les autochtones comme les experts des enjeux les concernant, il s'agit d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue où la complémentarité des perspectives permettra de relever les défis. Ces nouveaux espaces nécessitent bien évidemment une refonte de certaines structures institutionnelles¹³, mais cette dernière doit être déterminée *avec* les autochtones, plutôt que seulement par le Secrétariat aux affaires autochtones. Ce renversement permettrait ainsi aux autochtones d'être les véritables porteurs des plans d'action les concernant. En reconnaissant les cultures autochtones en tant qu'égales de la culture québécoise, nous mettons en place les conditions pour une collaboration durable et fructueuse, bénéficiant à chaque interlocuteur.

Et qui dit complémentarité efficace et respectueuse, dit multidisciplinarité et intersectorialité, car celles-ci deviennent nécessaires pour permettre la permutabilité des savoirs et des actions. Même si les objectifs des acteurs et des organismes peuvent différer, ils partagent des enjeux, des défis, des intérêts, des objectifs et des opportunités communes, et y trouvent les fondements de la complicité nécessaire pour que la complémentarité porte ses fruits. C'est dans cette mise en commun que l'échange et le dialogue révèlent réellement leur force, pour nous, et pour ceux avec qui nous travaillons.

Ces mises en commun, ces rencontres, trouvent leur finalité dans la prise d'actions communes, dans le renforcement des actions de l'autre ou encore dans la co-construction de savoirs, de solutions, d'outils et d'approches innovantes. Cela peut concrètement prendre la forme d'un partenariat, d'une collaboration, d'une communauté de pratique, d'une table de concertation, d'un projet de recherche, et bien d'autres. Il est également important d'opter pour une approche et des mesures accompagnatrices et non directrices. Le partenaire ou le collaborateur doit être considéré comme pleinement égal et donc les deux partenaires doivent prendre soin de ne pas infantiliser l'autre. On brise alors les silos, les vases clos et les chasses gardées

tout en respectant et en enrichissant les expertises, les intérêts et les objectifs de chacun.

3 secteurs pour contrer le racisme et la discrimination grâce à l'approche de l'inclusion par l'innovation sociale

Tel que mentionné antérieurement, la mission d'Exeko est l'inclusion sociale par l'innovation. Pour réfléchir, mettre en œuvre, et réaliser un avenir pleinement inclusif des spécificités des cultures autochtones, nous proposons que les acteurs (allochtones et autochtones) qui portent cette complémentarité soient des organismes à but non lucratif, fondations, collectifs, coopératives, réseaux, institutions, ministères, entreprises privées ou individus issus de trois secteurs : l'économie du savoir, l'économie créative, et le secteur social.

Économie du savoir

Le savoir est une de nos préoccupations premières, et il va donc de soi que nous tentions d'agir en complémentarité avec les acteurs de ce secteur. Le savoir est un outil de développement économique pour le Québec et plus largement un outil de développement permettant de mieux comprendre et de renforcer les relations interculturelles. Une telle compréhension interculturelle critique et anticoloniale découlant d'une co-construction entre allochtones et autochtones contribue activement à proposer des pistes pour contrer le racisme et la discrimination.

Les principaux acteurs de l'économie du savoir avec lesquels la collaboration doit se faire sont des universités, des centres de recherche et de transfert, des groupes de recherche et de réflexion, mais aussi des fondations, des organismes impliqués dans des projets et disciplines du savoir. Il y a de nombreux terrains d'étude, de rencontres et d'échanges qui regorgent d'expertises et de connaissances. Ceux-ci peuvent être mis à contribution en vue de valoriser les savoirs autochtones et de répondre aux défis que posent le racisme et la discrimination.

Ces projets appartenant à l'écosystème de l'économie du savoir constituent une mine d'or d'opportunités et nous pouvons y trouver les ressources permettant d'avoir le pouls des réalités concrètes vécues et ainsi réfléchir autrement nos actions, les prouver, les tester, les traduire en expériences, les confronter à ce qui existe, afin de toujours mieux les comprendre et les redéfinir.

Économie créative

L'économie créative se définit comme un mode de développement économique basé sur une classe créative qui œuvre dans le domaine esthétique tel que l'art, la culture, le

design, ou encore les nouvelles technologies. L'accroissement de ce secteur au Québec s'accorde avec celui de l'industrie des services, particulièrement celle de l'information et de la connaissance. L'émergence de la classe créative a été considérable depuis 1980, représentant aujourd'hui plus de 30% des travailleurs (Florida, 2002). Cette dernière désigne une population jeune, urbaine, mobile, qualifiée et connectée. Nous gagnerons beaucoup à nous reconnaître dans les thèses selon lesquelles la présence de la classe créative favorise un haut niveau de développement économique, renforce l'attractivité des lieux de vie qu'elle habite, mais aussi, et surtout favorise l'émergence d'innovations, ou à tout le moins des écosystèmes favorables à la genèse d'innovations.

Les communautés autochtones sont très créatives et en particulier sur le plan artistique. Que ce soit en musique, en cinéma, en littérature, en danse, en sculpture, en photographie ou en peinture, ces apports créatifs très riches peuvent être valorisés encore davantage, car ils ont le potentiel de transformer les regards, de créer des lieux de rencontres et d'apporter des perspectives neuves sur les problématiques sociales comme le racisme et la discrimination. En particulier en ce qui a trait à la dynamisation de la visibilité des cultures autochtones, le potentiel créatif des communautés et de leurs membres doit être considéré comme un maillon essentiel de l'innovation sociale. Outre la créativité artistique, nous soulignons le potentiel considérable de la pensée créative et inventive propre aux perspectives autochtones. La société en générale gagnera grandement à inclure celles-ci, afin de pouvoir percevoir les défis sous de nouveaux angles.

Secteur social

« Le domaine du social regroupe, d'une manière générale, l'ensemble des actions relevant de l'amélioration des conditions de vie d'une société. Ceci englobe donc les métiers, organismes, activités s'intéressant soit aux rapports entre les individus, les groupes dans la société, soit aux conditions économiques, psychologiques des membres de la société [...] (Dictionnaire Larousse de la langue française). Nous entendons le secteur social comme composé par les organismes et institutions issus de l'économie sociale, de l'entrepreneuriat social et des services paragouvernementaux.

Il est avant tout notre principal secteur d'appartenance de par la nature même de notre mission. Nous le comprenons en premier lieu comme celui des praticiens et maîtres d'œuvre du changement social, mais aussi des détenteurs et bâtisseurs de liens privilégiés, de liens de confiance avec les populations marginalisées et discriminées comme le sont les autochtones. Ainsi, les acteurs du secteur social sont ceux avec qui nous devons co-construire les bonnes pratiques et concerter nos efforts directement sur le terrain pour mettre en œuvre l'inclusion sociale et améliorer l'avenir commun des allochtones et des autochtones.



Pour rendre effectifs ces principes d'égalité des cultures, d'inclusion sociale, d'innovation et de complémentarité, la mise en place de mesures concrètes est nécessaire. Nous en proposons quatre. Premièrement, l'ajout de dispositifs de médiation intellectuelle et culturelle au sein de l'appareil gouvernemental, c'est-à-dire auprès des élus et des fonctionnaires provenant des secteurs publics et parapublics. Ceci, couplé au soutien de la médiation intellectuelle en contexte autochtone, favoriserait le changement d'approche global que nous suggérons. Deuxièmement, l'augmentation des mécanismes et initiatives de mixité sociale rendrait possible la présence réciproque nécessaire au dialogue et ouvrirait la voie vers une reconnaissance effective. Troisièmement, l'emphase sur des modèles éducatifs inclusifs, dirigés autant vers une éducation autochtone déterminée par ceux-ci que vers une campagne d'éducation populaire contre les préjugés, apparaît comme indispensable à l'élimination de la discrimination. Quatrièmement, un changement de vocabulaire s'assurant du respect, de l'ouverture et du dialogue interculturel scellerait la volonté de transformation des rapports entre autochtones et allochtones.

Nous tenons également à préciser qu'en plus de nos propositions ciblées formulées plus bas ici, nous appuyons plusieurs autres propositions formulées par d'autres organisations¹⁴, car nous considérons notre travail complémentaire au leur. Nous appuyons entre autres, la Déclaration de l'ONU pour la reconnaissance des peuples autochtones (2007), la Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Femmes autochtones du Québec et Femmes autochtones du Canada, pour ne nommer que ceux-là.



À l'intersection des nouvelles pratiques philosophiques¹⁵ et de la médiation culturelle, la médiation intellectuelle constitue une pratique particulière de la médiation chez Exeko qui suscite l'engouement et l'intérêt des professionnels de multiples secteurs (autochtone, jeunesse, itinérance, prévention du crime, etc.). Développée et expérimentée depuis 2006 surtout à travers les programmes idAction, elle réussit là où certaines méthodes traditionnelles d'éducation et d'intervention ont échoué et répond ainsi à un fort besoin d'innovation dans ces secteurs.

La médiation intellectuelle est une pratique philosophique et pédagogique qui consiste à créer des situations égalitaires de réflexion collective et de partage de connaissances. Ces situations mettent en place des cadres de co-construction¹⁶ de la pensée critique et de l'analyse sociale là où les conditions peuvent en inhiber l'exercice, par exemple là où les autochtones subissent une dévalorisation de leur culture. Elle met ainsi en œuvre les constats de la Déclaration de Paris pour la philosophie de l'UNESCO stipulant que «l'enseignement philosophique favorise l'ouverture d'esprit, la responsabilité civique, la compréhension et la tolérance entre les individus et entre les groupes» (UNESCO, 1995). Notre première proposition concerne ainsi le développement et la mise en place de la médiation intellectuelle comme moteur d'inclusion sociale et de compréhension mutuelle par l'exercice de l'esprit critique.

Cette mise en place doit se faire sur deux plans. Tout d'abord, elle doit être pratiquée avec des autochtones, car elle permet le renouvellement du rapport à la pensée et à la culture dans un cadre égalitaire, permettant ainsi la réappropriation de sa culture par le participant dans l'acte de réfléchir à son propos. Axée sur le dialogue, elle reconnaît le participant comme un être pensant qui peut réfléchir sur des problèmes comme tout autre être pensant. Cette expérience de réflexion, de critique et de prise de parole constitue une expérience valorisante pour tous, et surtout pour celui qui se retrouve dans une situation de dépossession culturelle due à des siècles de pratiques coloniales. En reconnaissant son potentiel dans cette expérience, il gagne confiance en ses capacités, en sa culture et en lui-même, ce qui soutient sa détermination et son intérêt à réaliser ses projets.

Ensuite, la médiation doit également être appliquée du côté de l'appareil gouvernemental et paragouvernemental, surtout avec ceux qui ont à entrer en interactions avec des autochtones (élus, infirmiers, policiers, travailleurs sociaux, etc.). Par le fait d'avoir été plongé dans une culture dominante traversée de préjugés, des biais implicites se développent, reproduisant involontairement certaines formes de discrimination. Par une réflexion critique et sociale élaborée à travers des ateliers de médiation intellectuelle, un objet social comme les préjugés par exemple peuvent être eux-mêmes soumis à la critique, ce qui renouvelle le rapport à l'autre. Cette déconstruction des préjugés possible dans le cadre de la médiation intellectuelle est complémentaire à des dispositifs de mixité sociale (Proposition 2).

Ainsi, pour favoriser l'émergence d'une société inclusive ou la coexistence allochtone et autochtone est non seulement harmonieuse, mais où tout un chacun se nourrit dans une perspective d'échange et de co-construction, nous recommandons:

- 1. Le soutien officiel de la recherche et du transfert d'expertise en médiation intellectuelle et spécifiquement des stratégies d'approches culturellement adaptées aux autochtones s'y rapportant.
- 2. Une augmentation significative des activités terrains en médiation intellectuelle et culturelle auprès des populations autochtones en communauté et en milieu urbain ainsi qu'un support gouvernemental en ce sens,
- 3. Une formation à la présomption de l'égalité des intelligences et des cultures dispensée aux membres du gouvernement (fonctionnaires et élus) ainsi qu'aux intervenants publics et parapublics de première ligne (Services sociaux, santé, sécurité publique..) permettant ainsi de travailler directement sur la création des préjugés.
- 4. Travailler de pair avec un médiateur intellectuel (en consultation ou par l'ouverture d'un poste) agissant comme personne-référence notamment en termes d'éthique et de vigie lexicale.



Le dialogue et l'échange doivent avoir leurs lieux et leurs espaces ¹⁷. Ces espaces ne sont pas seulement ceux qui portent la négociation politique, mais également ceux de la rencontre, celle où s'apprend la diversité et se découvre la reconnaissance mutuelle. Ce n'est qu'à travers des mesures de mixité sociale que cette rencontre fondée sur l'égalité, la curiosité et le partage peut avoir lieu entre les peuples autochtones et allochtones.

C'est notamment au travers d'échanges où l'honnêteté et la franchise ne sont pas inhibées par des cadres formels et hiérarchisés (ceux du travail ou de la politique, par exemple), que peut réellement se manifester une compréhension de la différence de l'autre dans ses manières de savoir, de faire, de parler. En créant de nouvelles situations n'étant pas soumises aux contraintes de ces cadres, on aménage la place à un dialogue véritable.

Une des principales mesures favorisant ce dialogue serait d'assurer la rencontre des jeunes autochtones et des jeunes allochtones. Pour bâtir la solidarité et la reconnaissance de demain, nous devons nous assurer que ceux qui formeront les sociétés autochtones et québécoises des prochaines décennies aient appris à se

connaître et à se reconnaître. Cette mesure miserait sur le long terme, comme voie de sortie définitive du racisme et de la discrimination.

Cette mesure devrait être mise en place de manière prioritaire dans les écoles autochtones et allochtones qui se voisinent dans la même région et partagent une proximité géographique. Il s'agirait alors d'assurer la rencontre entre les élèves des deux écoles dans un cadre informel, où ils peuvent se découvrir à travers leurs différences et ainsi échapper aux préjugés. Ces initiatives pourraient se tenir dans des écoles, des bibliothèques, des camps de jour ou encore des organisations sportives où la composition des équipes serait mixte. Il s'agit de mettre en place ces initiatives où elles sont absentes et de les encourager là où elles existent déjà.

Une autre manière de favoriser ce dialogue consisterait donc à financer des projets citoyens, des projets jeunesse et des activités communautaires centrés sur la mixité sociale entre autochtones et allochtones de tout âge. Il s'agit alors de mettre de l'avant ces projets et de les soutenir : ceux-ci, créant un espace de rencontres, permettent de briser la solitude culturelle et de combattre activement la discrimination actuelle. Conséquemment, la bonification de subventions accordées à des projets et à des évènements qui, sans être dédiée spécifiquement à la mixité sociale, l'implique et la promeut activement complète cette mesure et lui donne son sens.

En conséquence, pour instaurer la rencontre nécessaire entre les autochtones et les allochtones, pour y faire fleurir l'avenir de leur culture respective et pour éliminer les préjugés d'aujourd'hui et de demain, nos recommandations sont les suivantes :

- 1. Mettre en place des mesures de mixité sociale entre les écoles autochtones et allochtones, en privilégiant celles qui sont à proximité l'une de l'autre.
- 2. Financer des projets impliquant la mixité culturelle entre les cultures autochtones et allochtones et créant des espaces de rencontres entre les membres de ces cultures.
- 3. Créer des enveloppes budgétaires dédiées à des mesures de mixité sociale et culturelle.
- 4. Que les animateurs culturels, les travailleurs sociaux des communautés autochtones ou des municipalités reçoivent des formations en médiation intellectuelle et culturelle.
- 5. Ces activités de mixité sociale gagneraient à être dynamisées par des médiateurs intellectuels et culturels.



Une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Moncton (Boudreau, 2001, cité par Bouchard et Vézina, 2003) a clairement établi un rapport entre la méconnaissance de certaines populations et les manifestations racistes et discriminatoires. Les initiatives soutenues en matière d'éducation citoyenne et professionnelle semblent donc incontournables en vue de passer de la méconnaissance à la connaissance.

Outre l'importance de poursuivre les efforts de rectification concernant le rôle crucial et constant des populations amérindiennes au Québec dans tous les manuels et livres d'histoires, nous proposons que tous les gens travaillant pour le SAA, au sein du gouvernement et dans des institutions parapubliques suivent une série de séances de formation à 1) l'énoncé éthique de la présomption de l'égalité des intelligences et des cultures, à 2) l'histoire des premières nations et aux 3) réalités culturelles, politiques et économiques contemporaines autochtones.

La formation à la *présomption de l'égalité des cultures et des intelligences* vise un double objectif : en plus de renforcer le lien entre autochtones et allochtones d'une part, elle met en place, considérant qu'un tel lien peut s'avérer insuffisant (car le racisme est parfois très ancré), une réflexion active intervenant directement à la racine de la création de préjugés et d'idées racistes. Cette formation à l'énoncé éthique est d'autant plus essentielle et pertinente qu'en plus d'agir sur le racisme, elle contribue également à la réduction de toutes les formes de discriminations. Au sein de cette société québécoise qui vit beaucoup d'autres enjeux que ceux des relations allochtones-autochtones, une telle formation ébranlant le fondement même des préjugés permettrait à tous et toutes au sein du gouvernement d'exercer leur esprit critique avec encore plus d'efficacité.

La formation sur l'histoire des Premières Nations permettrait de comprendre plus précisément les causes (comme la question des droits distincts, par exemple) de la situation actuelle et la diversité très riche qui émane des 11 nations distinctes. Le fait de raviver la mémoire historique entraîne souvent une transformation bénéfique des regards. En effet, donner accès aux captivants enjeux de notre passé collectif encourage un climat constructif en proposant des outils (ici historiques) grâce auxquels chacun et chacune se reconnaissent comme êtres pensants capables de juger et de décider avec justesse afin de participer activement à l'élaboration de solutions.

Troisièmement, la formation aux réalités culturelles, politiques et économiques contemporaines autochtones favoriserait une compréhension plus exacte des enjeux relatifs à la géographie¹⁸, à la démographie, aux fonctionnements politiques, aux modes communicationnels autochtones, aux mœurs sociales et familiales, à la diversité des codes sociaux entre les 11 nations, ainsi qu'à l'amalgame fort et vivant entre les éléments culturels traditionnels et contemporains. Trop souvent, les cultures autochtones sont réduites à leurs traditions. La possibilité de mieux comprendre la spécificité du potentiel actuel des communautés et de leurs membres -dont une immense portion est très jeune- permettrait certainement aux acteurs des divers milieux de prévenir et de désamorcer les manifestations de racisme et de discrimination.



La discrimination et le racisme trouvent dans le langage leur habitat naturel. C'est pourquoi une stratégie qui se donne pour objectif de lutter contre eux portera la plus vive attention à un vocabulaire, à un lexique qui ne sont jamais neutres, mais qui souvent, à l'insu même des locuteurs qui les utilisent, véhiculent des sédiments déposés en eux par l'histoire - le passage de "la loi sur les Sauvages" à "la loi sur les Indiens" constitue à cet égard un bon exemple, quoiqu'insuffisant pour des raisons évidentes. Ainsi, les discours les plus bienveillants en apparence peuvent contribuer à reconduire et à consolider les inégalités qu'ils prétendent combattre (Salée, 2005). C'est pourquoi nous recommandons un changement dans le lexique et le vocabulaire employé tant dans les instances de l'administration publique qu'à travers la société québécoise dans son ensemble :

1. Parler d'inclusion, plutôt que d'intégration, c'est opposer deux modèles diamétralement opposés de la relation sociale : là où l'intégration a pour but de ramener à une norme préétablie un individu ou un groupe qui en diverge, l'inclusion, elle, se propose d'élargir et de multiplier le spectre des normes possibles, de manière à ce que l'individu ou le groupe puisse ressentir son appartenance à l'ensemble sans se faire imposer une autre norme pour autant. La notion d'inclusion pourrait permettre d'éviter tout ce que celle d'intégration reconduit encore, bien malgré elle, du colonialisme passé.

- 2. De même, la rencontre, le travail commun et l'accompagnement devraient être préférés à la notion d'aide, dans tout ce que cette dernière recèle encore en termes de discrimination. En effet, la simple idée d'aide implique une discrimination entre aidants et aidés, entre ceux qui sont du côté du problème et ceux qui sont du côté de la solution. Or l'histoire des relations très complexes entre autochtones et allochtones interdit à qui que ce soit de ne s'envisager lui-même qu'en termes de solution, sans du même coup voir en quoi il appartient au problème. De manière générale, si c'est la relation en elle-même qui constitue le problème, la solution ne saurait être le privilège exclusif d'un seul des deux termes reliés. Ce n'est qu'ensemble qu'autochtones et allochtones parviendront à surmonter des siècles de violence coloniale et d'infériorisation culturelle et politique.
- 3. La notion de **tolérance** devrait être rejetée du lexique administratif et du langage commun. En effet, "tolérer ou même reconnaître l'Autre signifie au fond qu'on le campe du coup dans une position subalterne" (Salée, 2005). Pour illustrer ceci à l'aide d'un exemple historique, pensons à la population blanche en Alabama aux États-Unis aux environs des années 1940 qui tolérait la présence d'Afro-Américains dans les mêmes autobus qu'elle. Comme on le voit bien ici, une telle tolérance n'implique pas pour autant que nous n'adoptions pas une posture de mépris. La tolérance est donc souvent compatible avec la discrimination et le racisme.
- 4. Passer d'une réflexion en termes de problématiques à une réflexion en termes de potentiels permet de déplacer considérablement l'accent dans les démarches d'intervention : l'insistance sur les problématiques perpétue une asymétrie posée d'emblée entre la "personne-problème" (ou "groupe-problème") et la "personne-solution" (ou "groupe-solution"), asymétrie qui peut être vécue par la première personne ou le premier groupe comme un nouveau moment d'infériorisation, autrement dit comme une forme de discrimination, quoi qu'il en soit de la bonne volonté des acteurs. Parler de potentiels permet au contraire de déplacer l'élément de la "solution" vers la personne ou le groupe rencontrés dans le cadre de l'intervention, ce qui contribue à désamorcer ce que l'attitude interventionniste peut receler de colonial et de discriminatoire.

Un tel changement de lexique ne saurait bien évidemment se suffire à lui-même, d'autant plus qu'un usage pourrait toujours en être fait sur fond d'hypocrisie - c'est le propre du langage que de toujours pouvoir être employé sans que sa signification soit véritablement portée par ceux qui l'utilisent. C'est pourquoi une telle transformation devrait être accompagnée activement d'ateliers en médiation intellectuelle, ce qui permettrait de penser en commun les significations profondes d'un tel changement et d'éviter une simple application irréfléchie qui, au fond, ne changerait rien. Un éventuel attaché à la médiation pour le SAA pourrait se charger de mener de tels ateliers, en plus de veiller, telle **une vigie lexicale**, à l'usage d'un lexique approprié et d'offrir ses conseils à tout-e membre du SAA qui en ressentirait le besoin.

Notes

¹ C.f. les pages 4 et 5 du *Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones* (Québec, 2013) :

http://www.autochtones.gouv.gc.ca/centre de presse/communiques/2013/2013-11-05.asp

² « Qui oserait penser que l'idée même d'égalité, au coeur de nos chartes des droits et libertés, pourrait nous venir en partie de l'influence des Amérindiens ? » (Côté et coll., 1992 : 130) « La notion moderne de démocratie, fondée sur les principes d'égalité et sur un État composé de pouvoirs distincts, est le produit du mélange des idées politiques et des institutions européennes et amérindiennes qui fonctionnaient sur la côte atlantique de 1607 à 1776. La démocratie moderne que nous connaissons aujourd'hui est davantage l'héritage des Amérindiens, et particulièrement des Iroquois et des Algonquiens, que celui des immigrants anglais, de la théorie politique française, ou de tous les vains efforts grecs et des Romains. » (Weatherford, 1993, 146)

³ Des chercheurs émérites comme Daniel Salée et Joyce Green avancent qu'une voie de solution permettant de répondre aux enjeux entre allochtones et autochtones est celle d'autochtoniser l'État. Comme Salée l'indique clairement : « Il importe également de prendre conscience des limites que les institutions politiques dominantes imposent à leur [celle des autochtones] émancipation et à leur relèvement social. Le système politique canadien repose en grande partie sur la reproduction de privilèges de classes, raciaux, coloniaux et patriarcaux [...]. » (Salée, 2005, 69)

⁴ « Il faut plus qu'une simple inclusion de façade de contenus ou d'individus autochtones dans le corps politique canadien ; il faut changer la donne, renverser la logique colonialiste de manière à autochtoniser l'État, c'est-à-dire de manière à imprégner l'État de l'imagination sociétale autochtone. L'autochtonisation de l'État exige de procéder à la transformation des structures institutionnelles existantes, des processus économiques et politiques dominants [...] mais bien en veillant à ce que toute la fibre de l'imaginaire autochtone soit directement impliquée dans cette dynamique. » (Green, 2004 : 27-28) « Autochtoniser l'État et la société - le défi est de taille, assurément. [...] À vrai dire, il en va de la santé de la démocratie et du renouvellement des termes de la citoyenneté au Canada et au Québec : la qualité du devenir de la communauté politique nationale dépend en grande partie de la nature de l'espace social et institutionnel qui sera aménagé aux peuples autochtones [...]. » (Salé, 2005, 72)

⁵ «La capacitation est une décision autonome de chacun et constitue une démarche active dans la mesure où elle nécessite une volonté de se changer, d'acquérir de nouvelles capacités pour pouvoir ensuite transformer son réel [...] elle place l'individu au centre de la démarche comme

acteur de sa propre formation et du changement qu'il peut construire avec d'autres par des processus collectifs.» (Réseau Capacitation Citoyenne, 2000)

- ⁶ « La participation citoyenne se définit comme la prise de conscience de ses besoins et de ceux de sa communauté qui mène le citoyen à poser des actions, ponctuelles ou régulières, individuelles ou collectives, afin de transformer son milieu en vue de l'améliorer.» Il s'agit de devenir acteur plutôt que spectateur, passer du *je* au *nous*. (Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, 2013)
- ⁷ On peut penser, comme le suggère S. Leroux au sujet des importants mouvements démographiques que connaissent les communautés autochtones, qu'il y a un besoin d'innovation considérable en ce qui concerne le phénomène relativement nouveau des autochtones en milieux urbains : « Pour Augé (1994), l'intervention dans la ville doit nécessairement passer par un travail interdisciplinaire. Pour sa part, l'anthropologie doit premièrement tenir compte du croisement des mondes qui traversent la vie de chacun [...] Ensuite, pour qu'un espace devienne le lieu de tous, il ne peut faire abstraction de l'individu. [...] Enfin, la ville ne peut survivre qu'en évoluant; "elle n'est ou ne devrait être ni un conservatoire, ni un musée" (ibid : 173). La difficulté ici est donc d'allier mémoire et innovation. » (Leroux, 2011, 64) « Quoi qu'il en soit, il apparaît essentiel de considérer la notion d'espace dans la réflexion sur les relations entre Autochtones et Allochtones en milieu urbain. Allier mémoire et innovation (Augé, 1994) dans la création de nouveaux "lieux" symbolisés semble une piste pertinente. [...] Un lieu novateur dédié à cette fin et qui permette des actions concrètes peut constituer un symbole fort de dynamisme interculturel. Augmenter le pouvoir des habitants via le quartier et démocratiser la ville sont certes des voies d'action indiquées ici (Donzelot, 2005). » (Leroux, 2011, 176) Des solutions innovantes sont d'autant plus importantes sachant que la présence accrue des autochtones en milieux urbains date des années 1980 (Lévesque, 2003) et qu'au Québec c'est maintenant plus de la moitié de la population autochtone qui vit en milieux urbains (FAQ, 2008).
- ⁸ Notre proposition est à distinguer du *Livre blanc sur la politique indienne* (*La politique indienne du Canada*) de 1969 qui mettait également de l'avant des propositions touchant à l'innovation. Toutefois, le concept d'innovation sociale en question ici prend en considération l'ensemble des facteurs nécessaires à la vie culturelle, politique et économique propre aux communautés autochtones. Bref, il ne s'agit pas simplement de faire des autochtones de bons agents économiques ne pouvant aspirer à une pleine citoyenneté qu'à cette condition.
- ⁹ Notons également qu'au Québec, le RCAAQ (Réseau des centres d'amitié autochtone du Québec) a signé en 2006 une entente de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale afin de "promouvoir et de soutenir le développement de l'économie sociale en milieu autochtone" (Chantier de l'économie sociale, 2006). De plus, le RCAAQ a signé une déclaration d'amitié avec la confédération des syndicats nationaux (2006) et une entente de relations avec le Réseau des Carrefours jeunesse emploi du Québec (RCAAQ, 2009a).

¹⁰ Nous pensons en particulier à l'exemple de la Caisse Populaire à Kahnawake qui a directement contribué à améliorer les conditions socioéconomiques en trouvant une solution à la non-

solvabilité des membres des communautés autochtones. Cette initiative innovante a même permis à des entreprises autochtones d'employer des allochtones favorisant du même coup la communication, les situations d'échange et de partage entre cultures. C.f. Le "modèle de Kahnawake", 1987." in Mythes et Réalités sur les peuples autochtones, 81.

- ¹¹ Selon nos humbles expériences en communautés autochtones, la complémentarité nous semble particulièrement adéquate puisqu'on nous a enseigné qu'à mi-chemin entre les savoirs traditionnels et les pratiques contemporaines, il y a dans les communautés un esprit de collectivisation des réflexions sur la nature. De plus, on nous a souvent parlé de cette conception des êtres humains comme ayant chacun et chacune un talent spécifique que tous doivent reconnaître.
- ¹² Ravivons-nous ici la mémoire et soulignons le fait que notre histoire est également riche, non seulement en termes d'exemples de racismes et de cas de discrimination, mais également en exemple d'alliance et de complémentarité. Que l'on pense aux premières alliances historiques égalitaires pour la traite des fourrures et les protections militaires, aux échanges de savoirs médicinaux, aux techniques de survie en forêt pour l'armée Canadienne enseignée par les Innus à Paul Provencher, ou encore au Forum paritaire québecois-autochtone (1991-1993)), etc.
- ¹³ Nous ne nous avançons pas à donner des propositions de refonte structurelle institutionnelle, puisque nous croyons que celles-ci doivent être élaborées en complémentarité et dans le dialogue avec les communautés autochtones. Nos propositions visent plutôt une transformation culturelle, prémisse nécessaire à une transformation politique.
- ¹⁴ Voici une autre source de recommandations inspirantes : « Ressortent quatre champs de recommandations pour l'amélioration des relations entre Autochtones et Allochtones : l'adoption de principes de base et la promotion du dialogue, la transformation des déterminants juridiques et politiques, le rassemblement autour de points de convergence et l'amélioration de la communication. [...] Les partenaires du Laboratoire de recherche pour le soutien des communautés (LARESCO) de l'Université du Québec en Abitibi Témiscamingue (UQAT) en sont arrivés à 6 pistes d'action principales pour l'amélioration des relations entre Autochtones et non-Autochtones à Val-d'Or. Il s'agit de l'élaboration conjointe « d'un vrai projet de société de cohabitation », de l'embauche d'agents de liaison autochtones dans les institutions publiques, de l'implication accrue des Autochtones dans les divers organismes de la région, de la mise sur pied d'une "association des ambassadeurs des nations autochtones", de l'organisation d'activités interculturelles par les communautés autochtones et de la diffusion des réalisations conjointes entres les deux groupes (Dugré et coll., 2009). Quant à l'étude du Centre d'amitié autochtone de Sept-îles (CAA-Sî), elle suggère la mise sur pied d'ateliers pour comprendre le système culturel allochtone et l'organisation d'échanges interculturels (Descent et Volant, 2007). » (Leroux, 2011,22)

¹⁵ C.f. Goucha, Moufida (dir.). (2007). *La philosophie, une école de la liberté*. 2007. Paris : UNESCO. 300 p.

¹⁶ « Que l'on pense par exemple aux pratiques scientifiques courantes qui tendent, tant dans le champ des sciences naturelles que dans celui des sciences sociales, à considérer l'autochtone comme un "objet de connaissance" plutôt que comme un "sujet connaissant"; d'où, même malgré les meilleures intentions et la sympathie la plus authentique, une certaine condescendance à l'égard des autochtones (Smith, 1999). Ne vaudrait-il pas mieux aborder les peuples autochtones de leurs points de vue, chercher à les connaître en fonction de leurs pensées respectives et en accepter les formes d'expression ? » (Salée, 2005, 71.) La médiation intellectuelle vise précisément à permettre ce changement d'approche.

¹⁷ Bouchard et Vézina (2003) sont très clairs en ce qui concerne l'importance de créer des espaces de communication et d'échange où tant les citoyens allochtones qu'autochtones pourront se sentir libres d'aborder ce qui les préoccupe. L'accès aux espaces doit évidemment s'accompagner d'accès à des outils d'information pertinente.

¹⁸ En ce qui a trait aux différents services sociaux, par exemple, il y a une réalité migratoire des autochtones à prendre en compte. Plusieurs personnes se déplacent plusieurs fois par années de nation à nation ou de ville en ville et cela a pour conséquence qu'elles sont toujours en construction des premières étapes d'un lien social et qu'elles n'arrivent que difficilement à l'étape d'identification à la collectivité qu'elles rencontrent. Cela entraîne également des délais dans l'accès aux services, ce qui peut occasionner un renforcement des problématiques relatives à l'itinérance par exemple. (C.f. CAAQ, 2008, L'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain)

¹⁹ « [La] majorité des auteurs consultés adoptent la position selon laquelle un changement des relations doit premièrement passer par une transformation des déterminants issus du champ juridique et politique, puisque « les structures actuelles [...] réduisent énormément les chances d'une cohabitation positive » (Boudreault, 1999 : 353). » (Leroux, 2011, 22) Nous pensons que le langage est un de ces déterminants et qu'à cet égard, il a tout particulièrement un énorme rôle à jouer.



Bibliographie

- Bouchard, Pier et Sylvain Vézina. (2003). «L'engagement des citoyens: Une alternative pour le renouvellement des relations entre les Autochtones et les non Autochtones». Administration publique du Canada, vol. 46, no 1 (Printemps), p.76-102.
- Boudreault, René. (1999). «Par-delà nos différends juridiques : à la recherche d'une réciprocité». Dans Nationalité, citoyenneté et solidarité, sous la dir. de Michel Seymour, p.341-353. Montréal: Éditions Liber.
- Colin Samson (1999): *The dispossession of the Innu and the colonial magic of Canadian Liberalism*, Citizenship Studies, 3:1, 5-25.
- Commission royale sur les peuples autochtones (http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071115211319/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm f.html)
- Côté, L., L. Tardivel et D. Vaugeois (1992). L'Indien généreux. Ce que le monde doit aux Amériques. Boréal, Montréal.
- Dickinson, J. A. & B. Young. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Québec : Septentrion. 458 p.
- Goucha, Moufida (dir.). (2007). *La philosophie, une école de la liberté*. 2007. Paris : UNESCO. 300 p.
- Green, Joyce (2004). "Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme: pour une relecture autochtone du palimpseste canadien", Politique et sociétés, vol. 23, no. 1, 9-32.
- Green, Joyce (1995). "Vers une détente de l'histoire: l'héritage colonial du Canada", Recherches amérindiennes au Québec, vol. 25, no.4, 31-44.
- Gros Louis, Jocelyne. (2008) *L'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain*. Centre d'amitié autochtone de Québec (CAAQ). Mémoire présenté à la Commission des Affaires sociales.
- Jérôme, Laurent. (2008) Anthropologie et Sociétés, "L'anthropologie à l'épreuve de la décolonisation de la recherche dans les études autochtones : un terrain politique en contexte atikamekw", vol. 32, no. 3, p.179-196.
- Leroux, Shanie. (2011) Relations entre autochtones et allochtones en milieu urbain : le point de vue des Innus de Sept-îles, Uashat et Maliotenam. Mémoire de maîtrise en travail social, UQAM.
- Lepage, Pierre. (2009) *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 2e édition, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec.
- Lévesque, Carole. (2003) «La présence des Autochtones dans les villes québécoises: mouvements pluriels, enjeux diversifiés». Dans Des gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain, sous la dir. de David Newhouse et Evelyn Peters, p.25-37. Ottawa : Projet de recherche sur les politiques, Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Salée, Daniel. (2005) *Nouvelles pratiques sociales*, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse », vol. 17, no.2, p.54-74.

Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec. (2013) http://www.forumsjeunesse.gc.ca/

Weatherford, Jack, (1993). Ce que nous devons aux Indiens d'Amérique et comment ils ont transformé le monde. Albin Michel, Coll. Terre indienne, Paris.

Lois constitutionnelles de 1867 (http://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/30---31-victoria-c-3/derniere/30---31-victoria-c-3.html) et de 1982 (http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1982.html)

Références

- Anaya, James. Rapport (14 août 2013) *Droits des peuples autochtones*. En ligne. http://www.unsr.jamesanaya.org/docs/annual/2013-ga-annual-report-fr.pdf
- APNQL et CSSPNQL. (2008). Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations du Québec. Mémoire présenté à la commission des affaires sociales. Wendake: L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) & La Comission de la santé et des services sociaux du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).
- Aubouin, Nicolas, Frédéric Kletz et Olivier Lenay. (2010). «Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines», Cutlture étude, Activité, emplois et travail, repéré à http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cetudes-2010-1.pdf.
- Becker, Howard. (1985), «Outsiders. Études de sociologie de la déviance», Paris, Métailié, trad. fr. 1985 (1ère éd. 1963), 248 p.
- Conseil Canadien de la Santé. (Décembre 2012). Empathie, dignité et respect : Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain. Consulté en ligne le 28 octobre
 - 2013 http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccs-hcc/H174-39-2012-fra.pdf
- Coupiat Pierre. (2004). « La place de la marginalité », Agora débats/jeunesses, 2004, vol.38, n 38, p. 28-40.
- Déclaration universelle des droits de l'homme. (1948).
 - ONU. http://www.un.org/fr/documents/udhr/
- Dewey, John. (1997)(first published in 1916). Democracy and Education. Free Press.
- Dorais, Louis-Jacques. (2004). «La construction de l'identité», Université Laval,
 Département d'anthropologie, repér<u>é</u> à http://www.erudit.org/livre/cefan/2004-1/000660co.pdf.
- Duchamps, Marcel. (été 1957). « Le Processus créatif », intervention lors d'une réunion de la Fédération Américaine des Arts. (1957). (texte anglais original dans Art News, vol.56, no4, New York; texte français reproduit dans Duchamp du signe, Paris, Flammarion, 1994, 187-189).
- Florida, R. (2002). The Rise of the Creative Class: And How it's transforming work, leisure, community and everyday life. New York: Perseus Book Group

- Freire, Paulo. (1974). *Pedagogia del Oprimido* (Pédagogie des opprimés). La Découverte (1982). Paris.
- Jaccoud, Mylène. (1995). L'exclusion sociale et les Autochtones. Lien social et Politiques, 34 : 93-100.
- Jaccoud, M., et R. Brassard. (2001). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal. Dans Les gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain, 143-159.
- Newhouse, D. et E, Peters. *Projet de recherche sur les politiques publiques*. Gouvernement du Canada.
- Newhouse, D., et E. Peters (dir.). 2003. Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord canadien, Projet de recherche sur les politiques.
- Lamizet, Bernard. (2000). «La médiation culturelle», L'Harmattan. Paris.
- Moulaert, Frank et Jacques Nussbaumer. (2008). «Logique sociale du développement territorial», Presse de l'Université du Québec.
- Nguebou, Jules Dumas. (2013). « La Transformation sociale au cœur de l'action citoyenne », La tribune du citoyen, référer à http://tribune.tmp38.haisoft.net/index.php?option=com_content&view=article&id=525 :la-transformation-sociale-au-cur-de-laction-citoyenne-&catid=2:editorial&Itemid=2.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (1995). Déclaration de Paris pour la philosophie. En ligne
 - http://www.cvm.qc.ca/philosophie/accueil/Declaration%20de%20Paris.htm.
- Petrella, Riccardo. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*, Écosociété, Montréal, p. 176. Rancière, Jacques. (1987). Le maître ignorant. 10/18. Paris.
- Réseau Capacitation Citoyenne, «Le Réseau Capacitation Citoyenne : première synthèse», Étude-Action pour la formation des habitants à la gestion urbaine et sociale de la ville, p.7-11, référer à http://www.capacitation-citoyenne.org/livrets/jaune/Synthese.pdf.
- Roy, Shirley et Danielle Laberge. (1994). « Marginalité et exclusion sociales : des lieux et des formes », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 22, p. 5-9.
- Sasseville, Michel. (2000). *La pratique de la philosophie avec les enfants*. Québec : Presses Universités Laval. p.227.
- Tremblay, Gaëtan. « Industries culturelles, économie créative et société de l'information », Global Media Journal Édition canadienne, vol.1, n 1, p.65-88.
- Thomas, Pilati et Tremblay Diane-Gabrielle. (2007). « Cité créative et District culturel ; une analyse des thèses en présence » , Géographie, économie, société, Vol. 9, p. 381-401.
- Vastel, James. 2013. « Peuples autochtones C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU ». En ligne. http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/390067/peuples-autochtones-c-est-la-crise-au-canada-dit-le-rapporteur-special-de-l-onu. Consulté le 17 octobre 2013.

